

COMMUNE DE MENDE

OBJET :

**Communication
des mesures
prises dans le
cadre de la
crise sanitaire**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 10 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois de Décembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 28
▪ représentés : 4
▪ absents : 1

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Adjoint, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Catherine THUIN, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Catherine COUDERC, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
3 décembre 2020

Par procuration : Monsieur François ROBIN (Monsieur Vincent MARTIN), Madame Aurélie MAILLOLS (Monsieur Laurent SUAU), Madame Ghalia THAMI (Madame Sonia NUNEZ VAZ), Monsieur Christophe LACAS (Madame Régine BOURGADE), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

17 DEC. 2020

Absente : Madame Emmanuelle SOULIER, Conseillère Municipale.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Madame Betty ZAMPIELLO expose :

Les actions menées par la collectivité depuis le mois de mars 2020, dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

A l'annonce du confinement :

- Gratuité du TUM
- Mise à jour du fichier des personnes vulnérables par le CIAS
- Mise en place d'un service de courses à domicile pour les personnes vulnérables sur l'ensemble du territoire communautaire,
- Envoi d'un courrier à l'ensemble des personnes de plus de 75 ans du territoire communautaire les informant des mesures mise en œuvre par les collectivités,
- Envoi d'un courrier à l'ensemble des entreprises du territoire communautaire les informant des différents dispositifs et mesures mis en œuvre par les partenaires institutionnels face à la situation,

- Mise à disposition de personnel dans les écoles pour assurer la continuité de l'instruction 7j/7.
- Distribution à nos personnels soignants de nos stocks de masques et gels
- Réouverture du marché
- Plan de continuité d'activité enclenché afin de poursuivre nos missions de service public
- Suppression de la redevance de droit d'occupation du domaine public pour les bars/restos, commerçants.
- Suppression de la TLPE – Taxe locale sur la publicité extérieure pour ceux qui ont été contraints de fermer.

A la veille du déconfinement :

- Mise en place d'une livraison à domicile par les agents de la collectivité pour relancer l'économie locale.
- Abondement par la communauté de communes du fonds l'OCCAL – vient en aide aux professionnels du tourisme, commerçants, artisans de proximité.

Au déconfinement du mois de mai :

- Distribution de masques – 2 par habitant – 1 offert par la ville, le second par le département de la Lozère (directement chez l'habitant puis à l'espace événements)
- Opération 100 000 euros portée par la ville, la communauté de communes et l'office de commerce Cœur de Lozère (opération du 15 au 31 mai)
- Opération pour la réouverture des bars/restos (du 2 au 14 juin)
- Cet été : la Communauté de communes a voté l'instauration d'un dégrèvement exceptionnel pour 2020 des 2/3 de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les petites et moyennes structures de tourisme, hôtellerie, restauration, sport , culture, événementiel.

Au mois de novembre :

- Pendant le confinement : nouvelle opération du 31 octobre au 14 novembre destinée aux commerces fermés et proposant de la vente en ligne
- Dans les écoles : redéploiement de personnel pour faire respecter les mesures sanitaires imposées.
- Remise en route du service de courses à domicile pour les personnes vulnérables.
- Adaptation du fonctionnement de la RPA en limitant les allers/venues.

Au mois d'octobre/novembre :

- Distribution de masques de la région Occitanie
- Distribution de masques aux associations caritatives
- Distribution de masques aux personnes âgées (RPA et maisons de retraite)
- Distribution de masques aux élèves des écoles primaires

- Opération Entreprises 48 solidaires : dispositif fondé sur la solidarité des entreprises et artisans durant le mois de novembre et délivrant des bons d'achats à leurs clients cofinancés par l'entreprise, le conseil départemental et la communauté de communes.
- Dispositif d'aide à la création de sites internet tant sur la construction du site que sur la maintenance (cofinancé entre la communauté de communes et le département).

A venir :

- Nouvelle opération à 100 000 euros lancée au 28 novembre, date de réouverture des commerces, portée par la communauté de communes, la ville, l'office de commerce, et en partenariat avec l'office de tourisme.
- Abondement du au dispositif de FNS Volet 2 en complément avec l'Etat, la Région Occitanie à hauteur de 1 500€ /dossier (délibération au conseil du 19/11/2020)

La présentation de ce rapport n'appelle pas d'observations particulières et le Conseil Municipal en **PREND** acte.

Publié le 21 DEC 2020
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Mende, le 11 décembre 2020
Le Maire,
Laurent SUAU



N ° 18713

Accusé de réception en préfecture
048-214800955-20201210-18713-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020